

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 1 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: MS PLUS 392  
Code du produit: SHX001

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Produit d'étanchéité

#### Usages non recommandés:

Pas plus de données pertinentes disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **AREKSON GROUP S.L.**  
Adresse: Polígono Haizpea, 2  
Ville: 20150 - ADUNA  
Province ou région: Guipúzcoa  
Numéro de Téléphone: +34 943361240  
E-mail: info@arekson.com  
Web: www.arekson.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 943361240 ( du lundi au jeudi de 8h à 17h et vendredi de 8h à 13h30)  
FRANCE : ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (CE) No 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

Phrases EUH:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH208 Contient Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.  
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:

Non applicable

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 2 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

| Identifiants                                                    | Nom                                                                                                                    | Concentration | (*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008                                          |                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 |                                                                                                                        |               | Classification                                                                         | Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë |
| CAS No: 1065336-91-5<br>CE No: 915-687-0                        | Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate | 0.025 - 0.1 % | Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Repr. 2, H361f - Skin Sens. 1A, H317 | -                                                                       |
| Index No: 014-049-00-0<br>CAS No: 2768-02-7<br>CE No: 220-449-8 | triméthoxyvinylsilane, triméthoxy(vinyl)silane                                                                         | 1 - 1 %       | Skin Sens. 1B, H317                                                                    | -                                                                       |
| CAS No: 13463-67-7<br>CE No: 236-675-5                          | [2] Titanium dioxide                                                                                                   | 1 - 10 %      | -                                                                                      | -                                                                       |

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

##### En cas d'inhalation.

Fournir de l'air frais. En cas de troubles, consultez le médecin.

##### En cas de contact avec les yeux.

Rincez-vous les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes et consultez votre médecin.

##### En cas de contact avec la peau.

Sécher les parties affectées de la peau avec du coton ou de la cellulose, en les lavant soigneusement avec de l'eau et une substance nettoyante douce.

##### En cas d'ingestion.

Prévenez le médecin immédiatement

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pas plus de données pertinentes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas plus de données pertinentes disponibles.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 3 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

#### Équipement de protection anti-incendies.

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 50 °C, dans un endroit sec et bien aéré. Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue à la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 4 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune information sur le foin relevante disponible

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

| Nom              | N. CAS     | Pays       | Valeur limite | ppm | mg/m <sup>3</sup> |
|------------------|------------|------------|---------------|-----|-------------------|
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | France [1] | Huit heures   |     | 10                |
|                  |            |            | Court terme   |     |                   |

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

| Nom                                                        | DNEL/DMEL              | Type                                 | Valeur                     |
|------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Titanium dioxide<br>CAS No: 13463-67-7<br>EC No: 236-675-5 | DNEL<br>(Travailleurs) | Inhalation, Chronique, Effets locaux | 10<br>(mg/m <sup>3</sup> ) |

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

|                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Concentration:</b>                                                                                                             | <b>100 %</b>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Utilisation(s):</b>                                                                                                            | <b>Produit d'étanchéité</b>                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Protection respiratoire:</b>                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection des mains:</b>                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.              |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection des yeux:</b>                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.              |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Protection de la peau:</b>                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PPE:                                                                                                                              | Chaussures de travail                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Caractéristiques:                                                                                                                 | Marquage «CE» Catégorie II.                                                                                                                                                                                                                                              |
| Normes CEN:                                                                                                                       | EN ISO 13287, EN 20347                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Maintenance:                                                                                                                      | Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.                                                                               |
| Observations:                                                                                                                     | Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures. |

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

**SHX001-MS PLUS 392**



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 5 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solide

Couleur: Blanc

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Seuil olfactif: n.d.

Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité: No applicable

Limites inférieure d'explosion: n.d.

Limites supérieure d'explosion: n.d.

Point d'éclair: >100 °C

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: Non applicable (La substance/le mélange n'est pas soluble dans l'eau.).

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: insoluble

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: 100 mbar

Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 1.44

Densité de vapeur relative: n.d.

Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

### 9.2 Autres informations.

Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Plus de données pertinentes disponibles

### 10.2 Stabilité chimique.

Il ne se décompose pas avec un usage approprié.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Réactions aux acides

Réactions aux agents d'oxydation puissants

### 10.4 Conditions à éviter.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :

Gaz nitreux.

Au contact de l'eau, dégage faibles quantités de: méthanol

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 6 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet stimulant primaire:

Sur la peau:

Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une irritation cutanée

Dans l'oeil:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

##### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation des substances présentes.

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 7 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

08 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 04 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 11 boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Résidu classifié comme dangereux.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



Version 1 Date d'établissement: 30/05/2019  
Version 4 (substitue a la version 3) Date de révision: 23/09/2024

Page 8 de 9  
Date d'impression: 25/09/2024

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Composé organique volatil (COV)

Sous-catégorie de produits (Directive 2004/42/CE): B - Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage (Tous types)

Phase I\* (à partir du 01/01/2007): 250 g/l

Phase II\* (à partir du 01/01/2010): 250 g/l

(\*) g/l de produit prêt à l'emploi

Teneur en COV (p/p): 0,02 %

Teneur en COV: 0,3 g/l

Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les COV s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour de plus amples informations.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): nwg: Pas dangereux pour l'eau (Auto classé selon le Règlement AwSV)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

|       |                                                                                         |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité.                                                    |
| H400  | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410  | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Codes de classification:

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Repr. 2 : Toxique pour la reproduction, Catégorie 2  
Skin Sens. 1A : Sensibilisant cutané, Catégorie 1A  
Skin Sens. 1B : Sensibilisant cutané, Catégorie 1B

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changements de données du fournisseur (SECTION 1.3).
- Changement de téléphone d'urgence (SECTION 1.4).
- Ajout de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrases d'avertissement (SECTION 2.2).
- Modification de dangers spécifiques (SECTION 2.3).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.1).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.3).
- Ajouts de données sur l'exposition (SECTION 8.1).

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## SHX001-MS PLUS 392



**Version 1**      **Date d'établissement: 30/05/2019**  
**Version 4 (substitue a la version 3)**      **Date de révision: 23/09/2024**

**Page 9 de 9**  
**Date d'impression: 25/09/2024**

- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Dangers physiques            | D'après les données d'essais |
| Dangers pour la santé        | Méthode de calcul            |
| Dangers pour l'environnement | Méthode de calcul            |

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés:

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>  
<http://echa.europa.eu/>  
Règlement (UE) 2020/878.  
Règlement (CE) No 1907/2006.  
Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.